

AFFAIRE N° 24 - Location à partir du 1er Janvier 1963 d'un immeuble à La Montagne au 15ème Km. pour l'installation du Centre Municipal - (10.000. Frs. par mois).-

M. PARIS donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit de l'immeuble appartenant à M. Arsène HUBERT, que la Municipalité a loué pour compter du 1er Janvier 1963 pour y installer le Centre Municipal du 15ème Km. à la Montagne.

J'estime que le prix de 10.000. francs par mois proposé pour la location de cet immeuble est correct.

Je vous demande, en conséquence, Messieurs, de bien vouloir ratifier la location verbale qui est intervenue entre la Municipalité et M. HUBERT Arsène, et de s'autoriser à passer avec l'intéressé un contrat de location en bonne et due forme.

Je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE précise que la situation de cet immeuble est excellent que M. HUBERT a procédé à des réparations importantes.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
P. Louis de Narbonne
D. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Miquel Cluchard